

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 9 JUIN 2020 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier,
M. Mathieu Fournier, M. Pascal Bernier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

Membre(s) du conseil absent(s)

Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire.
M. Louis Breton, secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 20 h 06 avec le mot de bienvenue de M. Jean-François Pelletier.

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

2. Constatation de l'avis de convocation

Comme tous les membres du conseil sont présents, l'avis de convocation n'a pas à être constaté pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 153).

3. Adoption de l'ordre du jour – 9 juin 2020

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée sur place;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

143-06-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

RÈGLEMENT D'URBANISME

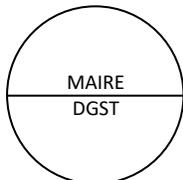
4. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement modifiant le zonage

Un avis de motion est donné par M. Mathieu Fournier pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 235-2020 et intitulé « règlement modifiant le zonage ».

5. Adoption du premier projet de règlement modifiant le zonage

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire adopter un premier projet de règlement modifiant le zonage;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit premier projet de règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

144-06-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le premier projet de règlement modifiant le zonage.

QUESTIONS / RÉPONSES FACULTATIVES

6. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge la direction générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Conseil municipal – En raison de la pandémie de coronavirus, la Municipalité de L'Islet a décidé que les séances se passeraient à huis clos, tel que le permet le décret du gouvernement à cet égard.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

7. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 09 avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.

Louis Breton, secrétaire-trésorier

Jean-François Pelletier, maire